

« Réinterroger ensemble ce qui est essentiel »

Fin août, lors de la journée de rentrée des chefs d'établissements catholiques, Mgr Michel Aupetit, archevêque de Paris, a lancé l'idée d'une charte régissant les rapports entre les aumôniers et les chefs d'établissements.

Pour mieux comprendre la place de chacun, dans une relation ajustée. Les explications de Baptiste Jacomino, adjoint au directeur diocésain de l'Enseignement catholique.

Propos recueillis par Priscilia de Selve [@Sarran39](#)

Paris Notre-Dame – Avant que l'idée de cette charte ne soit lancée, il n'existait aucun texte sur la place des aumôniers dans les établissements catholiques à Paris ?

Baptiste Jacomino – Il existait un texte de référence général, concernant tout le diocèse, très complet mais donnant plus des repères-cadre. Ce qu'a lancé l'archevêque en août dernier est l'idée d'une charte élaborée entre le chef d'établissement et le prêtre envoyé dans cet établissement, un texte adapté à chaque situation, se référant à ce texte-cadre mais en lui apportant les modifications nécessaires. Un texte appelé à être renouvelé à chaque changement de chef d'établissement ou d'aumônier. Car ce que nous voulons, nous, c'est justement promouvoir cette diversité de l'enseignement catholique, produire des outils évolutifs et souples à l'échelle de chaque école. Cette charte est la parfaite illustration de ce que nous souhaitons développer dans les établissements catholiques au niveau diocésain : des pratiques coopératives plus ambitieuses que par le passé, que ce soit en classe, au sein de la communauté éducative, dans des perspectives managériales... Il y a donc du sens à ce que ceux qui sont à la tête de la communauté éducative, le prêtre et le chef d'établissement, donnent l'exemple. Cette charte n'est pas un texte de loi ou un nouveau document cadre.

L'archevêque a beaucoup insisté là-dessus, cette production conjointe compte plus que le résultat. C'est le temps passé à rédiger cette charte, à discuter qui est intéressant. Ainsi faisant, nous pourrions éviter certaines tensions qui surgissent parfois de façon compréhensible entre personnes ayant des responsabilités.

P. N.-D – Quelle place, justement, doit avoir un aumônier au sein d'un établissement catholique ?

B. J. – Celle de partenaire numéro un du chef d'établissement. Et cette charte le dit encore plus clairement. Ami serait peut-être encore mieux que partenaire, car cela dit quelque chose d'une relation personnelle qui doit exister entre le prêtre et le chef d'établissement. Pour ce dernier, c'est précieux, car c'est un métier où on peut être très seul, et je crois deviner, au travers de mes discussions avec les prêtres, que cela peut leur arriver aussi parfois. Une relation personnelle donc, sans se soucier prioritairement de la question hiérarchique, qui peut être encombrante.

P. N.-D – Si chaque charte est unique, y a-t-il des axes communs ? Des prérequis ?

B. J. – Absolument et je dirais que ces pré-



Baptiste Jacomino, chargé du Pôle coopération et innovation au sein de l'Enseignement catholique diocésain.

requis peuvent être formulés sous forme de questions plutôt que de réponses. Parmi ces questions essentielles figure la place des sacrements. Qui les prépare ? Où sont-ils célébrés ? Sont-ils réservés aux élèves de l'école ou ouverts aux enfants de la paroisse ? Ce sont des questions auxquelles le chef d'établissement et le prêtre doivent impérativement répondre... Il y a également des questions très pratiques sur lesquelles nous renvoyons beaucoup de chefs d'établissements : qui s'occupe du catéchisme ? Des parents bénévoles ? Des salariés ? Autre question essentielle, celle de la pastorale des adultes. Qui va aller parler aux enseignants, aux membres du personnel, aux parents de ces questions pasto-

rales ? De nos réunions avec les prêtres et les chefs d'établissement, je retiens également ce besoin d'espaces de parole, pour se dire notamment ce sur quoi ils ne sont pas d'accord. L'avantage de cette charte est de prendre du recul à l'égard des urgences du quotidien pour pouvoir se poser ces questions importantes, et réinterroger ensemble ce qui est essentiel : la visée éducative et pastorale qui nous porte, qui pourra ainsi irriguer, non seulement les heures de catéchèse, mais aussi tout ce que nous vivons dans chaque établissement.

« Un texte adapté à chaque situation. »